HAND'ISERE

Territoire Isérois

APF France handicap

ISSN 2609-6269

PRINTEMPS 2023

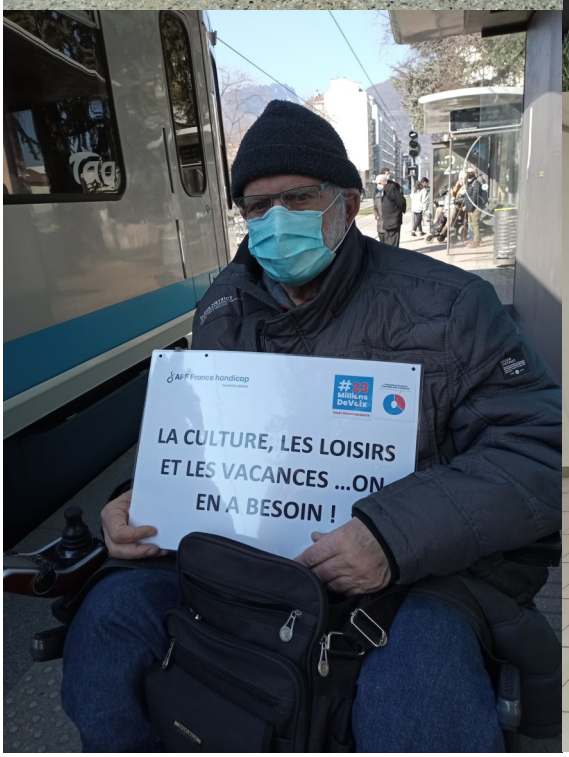

Un début d'année riche en projets !

Une équipe de délégation

Directrice Territoriale des Actions Associatives
Claire COTTE

Assistante Territoriale : Christel DI RAGO

Agents Associatifs :

Chargé de mission communication :
Cyril LELY

Chargées du Développement des Actions Associatives / réseau bénévoles :
Charlène MOINE
Mylène LE LAMER

Mand'APF 38 : Charlotte BUIS

Service Civique : Marie PEREZ
Mélodie CARBONARA

Une antenne à Vienne

2, place du 19 Mars 1962 38200 Vienne
Tel: 04 74 85 71 09

Chargée du Développement des Actions Associatives : Sophie GONNET

Agent Associatif : Muriel SANITAS

Blog APF France handicap :

Le Conseil Départemental

Chantal VAURS (Représentante)
Sophie VILLE (Suppléante)
Victor MENEGHEL (Suppléant)
Chloé CACAUD
Sylvie PELISSIER
Léonie ROGER
Sophie TOURNE

Le Conseil APF de Région

Titulaire : Chantal VAURS

Suppléante : Léonie ROGER

Les correspondants APF

Bourgoin : Chantal VAURS : 06 70 95 76 72

Accueil Standard

Anne-Marie Jérôme Thierry
Amandine Nathalie

Une vingtaine de bénévoles travaillent régulièrement avec nous

Merci à eux !

Handisère / Sortie tous les 3 mois
Saisie PAO: Cyril LELY, Charlène MOINE
Imprimerie : l'E.S.A.T. APF de Pré-Clou 19, avenue de Grugliasco 38130 ECHIROLLES

APF France handicap

Bon d'adhésion 2023

Vous pouvez aussi adhérer à APF France handicap et vous abonner à *Faire Face* via notre site internet : www.apf-francehandicap.org

OUI, je souhaite :

1 ☐ adhérer à APF France handicap* et m'abonner pour 12 mois au magazine *Faire Face* (version papier + web) — DHNA20+A2F22 — 47 €

OU

2 ☐ adhérer pour 12 mois à APF France handicap (sans abonnement au magazine *Faire Face*) — DHFN20 — 25 €

Tarifs valables jusqu'au 31/12/2021

Vous pouvez également souscrire une cotisation familiale et bénéficier de tarifs dégressifs. De même, votre adhésion sera gratuite si vous êtes âgé entre 18 et 25 ans ou si vous êtes licencié Handisport. Pour en savoir plus sur ces offres, merci de contacter la délégation de votre département ou notre service "national" au 01 40 78 27 06

* Votre adhésion (25 €) vous donnera droit à une réduction d'impôts de 66 % de son montant dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

MERCI DE RETOURNER CE BON
soit à votre délégation APF France handicap ou sous enveloppe sans affranchir à :
APF Service Adhésions/Abonnements - Libre-réponse n°40381 - 94609 Choisy Le Roi cedex

FD02021 — L'adhésion est individuelle

☐ M. ☐ Mme Nom/Prénom .....
Adresse .....
.....
.....
Code postal ☐☐☐☐☐ Ville .....
Téléphone .....
E-mail (facultatif) .....

Ci-joint mon règlement par :
☐ chèque bancaire ☐ chèque postal à l'ordre d'APF France handicap

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par APF France handicap. Elles sont destinées à l'association ainsi qu'aux tiers mandatés par elle à des fins de gestion interne, pour répondre à vos demandes et faire appel au renouvellement de votre cotisation. APF France handicap s'engage à ne pas diffuser ces informations en dehors de l'union européenne. Conformément à la loi informatique et libertés, vous pouvez cocher la case ci contre ☐ pour vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel. Vous pouvez les faire rectifier ou supprimer en contactant notre service adhésion & abonnements au 01 40 78 27 06 - 17 boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris. Ces données seront conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées.

Sommaire

Edito	p.3
Activités et Informations	p.4
Vie associative	p.8
Evenements	p.12
Loisirs Avril	p.15
Loisirs Mai	p.16
Loisirs Juin	p.17
Décès	p.18

Nous vous accueillons à la délégation départementale

Horaires

Lundi au Jeudi de 9h à 12h30

et de 13h30 à 17h00

Vendredi de 9h à 12h30

A Grenoble

au 21 Bis av Marcelin Berthelot, 38100 Grenoble

Téléphone : **04 76 43 13 28**

E-mail : **dd.38@apf.asso.fr**

A Vienne

au 2, place du 19 Mars 1962

38200 Vienne

Téléphone : 04 74 85 71 09

E-mail : dda.38@apf.asso.fr

Blog APF France handicap :

http://dd38.blogs.apf.asso.fr/

Edito

Cette année, APF France handicap fête ses 90 ans d'engagement militant pour une société accessible à toutes et tous. Nous pouvons constater combien l'association est toujours proche de ses valeurs fondatrices sur lesquelles elle repose, mais aussi résolument tournée vers l'avenir et soucieuse de s'adapter aux besoins et aux exigences de notre époque.

Nous avons obtenu de belles victoires, essuyer des échecs, le chemin parcouru ne s'arrête pas pour autant. APF France handicap est mobilisée sur la réforme des retraites, l'accessibilité, la loi du 11 février 2005 n'est pas appliquée, nous le constatons tous les jours, l'influence des lobbies fait que cette loi régresse.

La deuxième édition de l'Observatoire des droits montre bien toutes les difficultés rencontrées par les personnes en situation de handicap et leur famille.

Toutes ces revendications menées au sein de l'association depuis plusieurs années, nous devons continuer à les soutenir collectivement car quelque soit les caractéristiques de chacune et chacun, nous devrions avoir les mêmes opportunités, que notre bien-être soit égal à celui des autres.

Laissons de côté les affaires moroses et prêtons attention à ce qui se fait de beau tel l'arrivée du printemps.

Chantal Vaurs

.

Nouvelle PCH : 4 changements majeurs au 1er janvier 2023

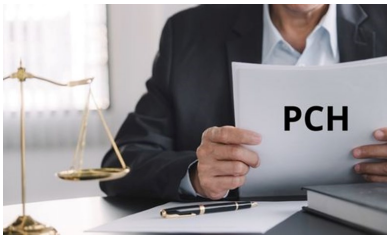

Une Prestation de compensation du handicap plus ouverte... enfin ? Le décret redessinant les contours de la PCH est entré en vigueur le 1er janvier 2023. Il apporte quatre changements majeurs : la modification de la liste des activités pour l'éligibilité générale à cette prestation.

Eligibilité générale : la liste des activités modifiée

Pour rappel, la PCH est une aide financière qui comprend cinq éléments : les aides humaines, les aides techniques, les aménagements du logement, du véhicule, les charges spécifiques ou exceptionnelles et les aides animalières. Elle concerne les personnes ayant un handicap intellectuel, cognitif et psychique. Pour être éligible, il faut présenter « *une difficulté absolue pour la réalisation d'au moins une activité* » ou « *une difficulté grave pour la réalisation d'au moins deux activités* » Une nouvelle activité est aujourd'hui ajoutée à cette liste : « *entreprendre des tâches multiples* ». Elle inclut plus précisément le fait « *d'effectuer des tâches multiples ; les mener à terme ; les entreprendre de manière indépendante ou en groupe ; les réaliser dans les délais contraints ou dans l'urgence, incluant anticiper, planifier, exécuter et vérifier des tâches, acquérir un savoir-faire, gérer son temps, résoudre des problèmes* ».

D'autre part, l'activité « *maîtriser son comportement dans ses relations avec autrui* » est renommée sobrement « *maîtriser son comportement* », c'est-à-dire « *gérer le stress. Gérer les habiletés sociales. Entretenir et maîtriser les relations avec autrui selon les circonstances et dans le respect des convenances, comme maîtriser ses émotions et ses pulsions, son agressivité verbale et physique, agir de manière indépendante dans les relations sociales et selon les règles et conventions sociales* ».

Handicap psy ou mental : 2 nouveaux actes essentiels inclus

Avant ce décret, l'éligibilité à l'aide humaine était centrée sur la réalisation des quatre actes d'entretiens personnels (toilette, habillage, alimentation, élimination) et des déplacements dans le logement ou à l'extérieur. Il intègre deux nouveaux actes essentiels en lien avec des altérations des fonctions mentales, cognitives et/ou psychiques : la maîtrise de son comportement et la réalisation de tâches multiples.

Nouveau domaine d'aides humaines : le soutien à l'autonomie

D'autre part, un nouveau domaine d'aides humaines, « *soutien à l'autonomie* » est créé, venant s'ajouter aux quatre précédents, à savoir « *les actes essentiels de l'existence* », « *la surveillance régulière* », « *les frais supplémentaires liés à l'exercice d'une activité professionnelle ou d'une fonction élective* » ainsi que « *l'exercice de la parentalité* ». Ce domaine concerne plus particulièrement les situations de handicap liés aux altérations des fonctions mentales. Jusqu'à trois heures par jour peuvent être consacrées au soutien à l'autonomie. Ce temps d'aide est attribué sur un crédit capitalisable sur une durée de douze mois. « *Cela permet de la souplesse et notamment de prendre en compte la fluctuation des besoins de la personne si nécessaire,* précise Handéo. *Ce temps est cumulable avec ceux attribués pour les actes essentiels de l'existence et/ou la surveillance régulière.* » « *Il permet d'accompagner la personne dans la réalisation des activités nécessaires au soutien à l'autonomie, notamment s'agissant des activités ménagères, conclut l'association. Il ne s'agit pas de faire à la place de la personne mais avec pour apprendre, stimuler, soutenir…* »

Le gouvernement estime à environ 30 000 personnes à terme, après une phase de montée en puissance, l'augmentation du nombre de bénéficiaires de cette prestation à la suite de l'élargissement des conditions d'éligibilité.

HANDICAP.FR

Déconjugalisation de l'AAH : des règles pour octobre 2023

La déconjugalisation de l'AAH commence à prendre forme. Il supprime la prise en compte des ressources du conjoint pour le calcul de l'allocation adulte handicapé. Mais la réforme n'entrera en vigueur qu'en octobre 2023.
En clair, à partir de cette date, une personne handicapée n'ayant aucune ressource personnelle touchera l'AAH à taux plein, quels que soient les revenus de l'homme ou la femme dont elle partage le vie et quel que soit son statut, marié, concubin, pacsé.

Un dispositif pour éviter les perdants
Et si les dispositions actuelles lui sont plus favorables ? C'est le cas si l'allocataire touche des revenus d'activité alors que son/sa partenaire en perçoit peu ou pas. Le décret prévoit que son AAH continue à être conjugalisée tant que ce mode de calcul lui est bénéfique. Y compris en cas de renouvellement de ses droits, lorsque ceux-ci arrivent à échéance.

L'AAH la plus élevée, c'est automatique
Concrètement, en octobre prochain, la Caf procèdera à un double calcul pour tous les allocataires de l'AAH. Un premier avec les règles actuelles prenant en compte l'autre membre du couple (c'est l'AAH conjugalisée) ; un second avec les nouvelles règles sans intégrer les ressources du partenaire (l'AAH déconjugalisée). Elle versera automatiquement le montant le plus élevé des deux.

Toute déconjugalisation est définitive
Si, en octobre 2023, l'AAH déconjugalisée est plus favorable à l'allocataire, alors la Caf lui appliquera désormais systématiquement ce mode de calcul. En revanche, si l'AAH conjugalisée est plus élevée, elle continuera à faire le double calcul à chaque déclaration trimestrielle de ressources ou de changement de situation (divorce, naissance…).
Mais dès que l'AAH déconjugalisée deviendra plus avantageuse, la Caf arrêtera de procéder au double calcul. La déconjugalisation est donc définitive. Ce que déplore le Conseil national consultatif des personnes handicapées.

Pas d'effet rétroactif avant octobre
Le Collectif Handicaps, lui, *« regrette que le Gouvernement n'ait pas entendu sa demande de révision du calendrier d'application ».* Le ministère des Solidarités justifie l'entrée en vigueur en octobre 2023 par le temps nécessaire à l'adaptation des logiciels des Caf.

Pas de double calcul pour les nouveaux allocataires
Autre point important : le double calcul ne concerne que les personnes déjà allocataires. Il ne s'appliquera donc pas aux personnes qui percevront l'AAH pour la première fois à partir d'octobre 2023. Génération déconjugalisation.

Les gagnants de la déconjugalisation sont les personnes handicapées ayant des revenus nuls ou faibles et dont le conjoint gagne plus que le Smic. La Drees, un organisme du service statistique public, a réalisé quelques simulations en octobre 2022. Les gains seront de : 539 € pour un allocataire n'ayant pas de revenus d'activité et dont le conjoint gagne 1 860 € nets par mois ; 308 € pour un allocataire ayant un revenu d'activité de 1 320 € nets et dont le conjoint gagne 2 380 €.

Les allocataires dont l'AAH n'évoluera pas avec la déconjugalisation sont principalement les personnes seules et les couples au sein desquels les deux conjoints ont des revenus nuls ou faibles.

Enfin, les allocataires qui ont intérêt à conserver l'ancien mode de calcul sont les personnes handicapées en couple disposant de revenus propres et dont le conjoint a des ressources nulles ou modestes, inférieures à un Smic pour un couple sans enfant.

90 ans, Joyeux anniversaire APF France handicap ! « Risquer l'impossible ». Hier, aujourd'hui, demain

Faire sortir les personnes en situation de handicap de l'enfermement, rompre leur isolement et leur permettre de vivre comme tout le monde, avec tout le monde, c'est le défi qu'André Trannoy, Jacques Dubuisson, Jeanne Henry et Clothilde Lamborot, quatre jeunes gens atteints de poliomyélite, décident de relever en créant l'association, en 1933. Et pour cause. Ils se retrouvent confrontés à une société dans laquelle rien n'est prévu, ni adapté pour les personnes en situation de handicap : pas d'accès à l'éducation, aux loisirs, à l'emploi... Pas d'insertion sociale. Révoltés par l'exclusion dont ils sont victimes, ces " quatre mousquetaires" tel qu'ils se surnomment, s'autorisent à imaginer des solutions et à les mettre en œuvre, incitant les personnes en situation de handicap à faire de même, à " risquer l'impossible" comme le dit la devise d'André Trannoy. Création des premiers séjours vacances, d'un service social spécialisé puis d'accompagnement à domicile, d'écoles et de lieux de travail adaptés, d'hébergement mais aussi combats dans la rue et sur le front des idées pour faire évoluer les lois et le regard... l'association, réunissant personnes en situation de handicap et personnes valides, n'aura de cesse d'oser et d'innover pour faire bouger les lignes afin que les personnes en situation de handicap et leurs familles aient une réelle place dans la société.

C'est cette audace, l'espoir et l'énergie de transformation qu'elle suscite, qui guide l'association depuis 90 ans. Et c'est " la contagion du courage" chère à André Trannoy qui permet cela, créant l'union et le collectif. Dès 1933, André Trannoy, Jacques Dubuisson, Jeanne Henry et Clothilde Lamborot, forts de leurs valeurs humaines et sociales, avaient une ambition : construire une société inclusive et solidaire, une société qui n'exclut personne, où chacune, chacun a une place.

C'est cette ambition que l'association poursuit inlassablement, en continuant à oser, innover, se mobiliser et agir avec et pour les personnes en situation de handicap et leurs familles. Une ambition, un engagement, qui nécessitent aujourd'hui de relever de nouveau défis, de "risquer l'impossible" dans de nouveaux domaines

Ouverte au monde et à son environnement, APF France handicap se doit d'être actrice des transitions en cours, transitions sociale, numérique, écologique, inclusive, démocratique, en développant ses actions humanistes et solidaires, et en portant plus loin ses combats relatifs aux droits humains, avec une dimension européenne et internationale, toujours au bénéfice de toutes et tous. APF France handicap se doit de " risquer l'impossible" pour transformer la société et continuer à bâtir une société plus juste, apaisée et durable, fondé sur les droits humains. Parce que rendre l'impossible possible, c'est tout le sens de l'action de l'association hier, aujourd'hui et demain.

www.apf-francehandicap.org

Un nouvel espace d'accueil à Eybens : L'Agora

Dans les anciens locaux de l'IEM d'Eybens, ce nouveau site regroupe le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD), 2 foyers (anciennement foyer des poètes et foyer des cèdres), ainsi que le service d'activités de jour (SAJ), anciennement situés sur Echirolles, Grenoble et Eybens.

L'établissement compte aujourd'hui 9 places de foyer de vie, 6 places de foyer d'hébergement, 18 places de foyer d'accueil médicalisé mais également 20 places pour le SAJ et 19 places pour le SSIAD.

Une logique de co-construction dans ce projet innovant

Résolument moderne et innovant, ce projet a été élaboré avec et pour les personnes accompagnées. Chaque espace a été réfléchi dans une logique de co-construction en consultant systématiquement l'avis des principaux intéressés.

L'accent a été mis sur le « bon vivre-ensemble », en plaçant la convivialité et le bien-être au centre des réflexions. Ce qui fait la particularité de ce lieu, c'est surtout le souhait de « casser » les stéréotypes liés au handicap. En plus des espaces pour les professionnels, de nombreux espaces d'activités et de détente permettent aux résidents et aux personnes accompagnées par le SAJ de passer des moments conviviaux.

En effet, l'Agora dispose d'un gymnase, d'une salle esthétique, d'une salle d'art plastique, d'une cuisine pédagogique ou encore de salles de repos avec canapés, télévisions, ordinateurs, etc. Les repas se font dans plusieurs salles à manger qu'il est également possible d'utiliser à toute heure de la journée à d'autres fins. Outre les espaces dédiés aux activités, le simple fait de se promener dans l'immense rue centrale invite au rêve et à l'évasion. Lumineuse et complétement végétalisée, elle est ornée d'une immense fresque inspirée de l'univers de Jules Verne et du voyage, réalisée par 2 street- artistes grenoblois.

Côté hébergement, on note une vraie volonté de se rapprocher au maximum d'un habitat classique. Chaque studio est unique. Grâce à un partenariat avec l'enseigne IKEA, les résidents ont eu la possibilité de choisir intégralement leur mobilier parmi plusieurs packs d'ambiance clés en main mais également totalement personnalisables. Comme pour les boites aux lettres, chaque résident voit son nom inscrit sur la porte de son studio.

Laura Marangoni

Cette rubrique de Hand'Isère propose de faire, chaque trimestre, un retour sur la vie de nos instances associatives (Conseil APF de Département, groupes de travail accessibilité, santé et parentalité,…)

Depuis le mois de décembre, le CAPFD s'est réuni une fois. Les points abordés :

- Rendez-vous avec les parlementaires. Ces rencontres se sont dans l'ensemble bien déroulées. Relance des parlementaires qui ne nous ont pas répondus.

- Les Handilympiades, un événement para-sport fédérateur pour les acteurs de l'association sont ouvertes à l'ensemble des acteurs de l'association. Les équipes devront être mixtes, constituées de 8 co-équipiers en situation de handicap ou valide et mêlant différents types de structures. Les acteurs de chaque région se rencontreront autour de 4 activités sportives : Le basket fauteuil, La boccia, le tennis de table, l'escrime. Les 12 finalistes seront annoncés lors du Congrès de l'association à Reims en juin 2023 et participeront à la grande finale en octobre 2023.

- Projet associatif. Nous avons travaillé pour à la réalisation du futur projet associatif et nous avons fait des propositions : ce projet associatif doit être rédigé avec des mots simples afin que tous puissent s'en emparer.

Groupe santé:

Lors de la réunion du groupe santé inter-associatif les points abordés sont :

- La visite, en 2022, de Pascal Jacob au CHU de Grenoble a contraint la direction à mettre en place un comité de pilotage avec 3 groupes de travail : Projet Equipe Mobile. Accessibilité au sens large, les formations. Ces groupes de travail vont démarrer et se renforcer au fur et à mesure.

- Rédiger un courrier inter-associatif à tous les établissements sanitaires afin qu'un référent handicap soit nommé. C'est une obligation, le dernier décret concernant ce point est paru fin décembre 2022.

Groupe accès inter-associatif :

Ce groupe répond aux demandes concernant la voirie, le logement, l'inaccessibilité des ERP et bien d'autres.

- Réunion pour l'amélioration du service FLEXO : ce service est saturé et il y a un grand nombre de refus de prise en charge. Ce qui est conseillé, c'est d'orienter les personnes vers les lignes régulières de transport. Les personnes en activité sont prioritaires.
- Retour sur la réunion des futures rames de tram **:** les associations représentant les personnes en situation de handicap étaient présentes. Il y a 53 rames à remplacer en 2026. Les essais ont été effectué avec six voyageurs témoins, 5 types de handicap + famille avec poussette. Une étude a été réalisée du 25 au 27/01/2023, avec sondages aux stations.

Rappel : Handi-**Droits** permet à tout acteur de l'association, en délégation, en établissement ou dans un service, de poser des questions juridiques en droit des personnes ou en droit des structures et d'accéder à une bibliothèque de documents d'informations. Pour cela, il suffit de se connecter sur la plateforme Handi-**Droits**.

Lancée le 1er septembre 2020, la plateforme Handi-**Droits** a franchi une nouvelle étape de déploiement le 1er juin 2022. En effet, la plateforme est désormais également accessible directement aux adhérents de l'association qui pourront s'y créer un compte et enregistrer leurs demandes directement en ligne. La plateforme reste bien entendu accessible à tous les acteurs de l'association comme c'était le cas auparavant !

Et pour les personnes accompagnées ? Deux possibilités: un accès via les professionnels de l'ESMS ou un accès direct en devenant adhérent de l'association (https://handi-droits.apf-francehandicap.org/login.xhtml).

Handi-Droits
APF France handicap

Les sorties ski du vendredi

Les sorties ski sont superbes pour profiter de l'air de la montagne, se promener ou faire du ski fauteuil. Voici quelques photos de nos inscrits profitant de leur journée à la station de ski Vaujany accompagnés de nos bénévoles, Eric et Balthazar.

Présentation de Dino et Balthazar : deux bénévoles investis

Baltazar et Dino, deux prénoms familiers aux adhérents de notre département. L'un comme l'autre participent bénévolement, depuis plusieurs années, aux nombreuses actions organisées par la délégation Iséroise d'APF France Handicap. Que cela soit au travers d'activités sportives avec Balthazar, ou d'activités ressources avec Dino, ils contribuent chacun à leur manière à œuvrer en faveur de l'inclusion du handicap sur notre territoire.

A présent remercions-les en détaillant leurs parcours au sein d'APF France Handicap…

Adhérent à APF France Handicap depuis l'âge de ses 11 ans, avant de s'impliquer en tant que bénévole Dino à travaillé en établissement protégé à l'ESAT Pré-Clou. Selon ses propres mots, l'association lui a fournit une aide en lui offrant l'opportunité de travailler au sein de ses établissements durant de nombreuses années.

Maintenant à la retraite, Dino reste pleinement actif au sein de notre association, d'une autre façon, notamment au travers de la vente de brioches. Surnommé le « meilleur vendeur de brioches » de ces dernières années, sa réputation n'est plus à faire. Battra-il ses records pour l'année 2023 ? La prochaine campagne de brioches prévue au mois de mars nous le dira…

Bénévole depuis plus d'une quinzaine d'années, Balthazar a pris part à la vie associative d'APF France Handicap avec le circuit moto. En effet, pour sa première incursion au sein de celle-ci, ce dernier s'était proposé de prendre à bord de son véhicule des personnes en situation de handicap. Depuis il n'est jamais parti de l'association…

Alors chauffeur au sein de la TAG, c'est au moment de terminer sa carrière que ce dernier a pleinement ressenti le besoin de s'impliquer au sein de l'association au travers de sa propre expérience liée au handicap en tant que chauffeur PMR. Ainsi Balthazar accompagne les sortie handiski et ce d'autant plus qu'il a terminé en 2022 une formation avec la Fédération Française Handisport. Si l'activité vous intéresse n'hésitez pas, vous serez entre de bonnes mains !

Mélodie CARBONARA

Des balades motos et voitures de collection

Cette année, nous organisons deux balades solidaires ! Nous vous emmènerons sur les routes de l'Isère le samedi 13 mai et vendredi 9 juin.

Le samedi 13 mai :

- Horaires : 13h00/18h00
- Départ : délégation APF France handicap,
  21 bis Avenue Marcelin Berthelot à Grenoble
- Direction la Matheysine

Le vendredi 9 juin :

- Horaires : 13h00/18h00
- Départ : l'Agora 3 rue de l'industrie à Eybens
- Direction le Vercors

Ci-joint, vous trouverez toutes les informations dans le bulletin d'inscription. Attention, les places sont limitées.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Charlène Moine au 06 78 04 58 94 ou charlene.moine@apf.asso.fr.

Venez participer au Run and Trail au Sappey-en-Chartreuse le Samedi 3 juin 2023 !

Pour sa 6ème édition, le Run&Trail du Sappey-en-Chartreuse revient avec de belles surprises. Au départ du village, vous pourrez choisir l'un des **4 parcours suivants :**

- 38 km – 2310 D+ : en solo ou en relais
- 13 km – 750 D+ : en solo
- 8 km : parcours adapté aux joëlettes
- 3 km : parcours adapté aux fauteuils, et joëlettes, marche à pied, etc.

Des animations enfants seront proposées tout au long de la matinée par l'association Trail School, des partenaires seront présents pour vous présenter leurs actions et réalisations, et vous pourrez vous restaurer avec des produits locaux élaborés par Le Galetas et La bonne fabrique.

La course connectée :

Du vendredi 2 au dimanche 4 juin, APF France handicap organise le Run&Trail, une course solidaire ouverte à toutes et tous pour soutenir des actions autour du handicap. En équipe ou en solo, sportif expérimenté ou novice, chaque participant peut choisir le jour, le lieu et la distance à parcourir.

Deux challenges prédéfinis s'offrent à vous :

- Personnalisé : de 0 à 20 km
- Ultra : plus de 20 km

Si vous souhaitez être bénévole, contacter nous au 06 70 44 70 65.

Une opération brioches et sablés réussie !

En Mars dernier a eu lieu notre traditionnelle vente de brioches dans le cadre de la semaine nationale des personnes handicapées physiques.

Du côté de la délégation de Grenoble, c'est avec beaucoup d'enthousiasme que nos équipes de bénévoles ont tenu des stands de vente de brioches. L'hôpital Sud à Echirolles, la clinique Rocheplane et le CHU de la Tronche les ont accueillis entre le 6 et 10 mars. Plus de 20 bénévoles se sont relayés, avec la participation de 6 jeunes en service civique d'Unis-Cité. Ainsi, 1450 brioches et 600 sablés ont été vendu. Nous remercions nos partenaires : CROS, la mairie de Saint Martin d'Hères, Alpagel, SPARTOO, HP, Schneider, SDH, AMB Rousset, la résidence des Chantournes et le lycée St Exupéry.

A l'antenne de Vienne, la mobilisation a été semblable puisque de nombreux bénévoles ont tenu des stands sur les marchés de la région. 656 brioches et 200 sachets de sablés ont été vendu. Nous remercions nos partenaires : Square habitat, le comité d'entreprise de Calor, la mairie de Vienne et l'école primaire de Saint Cyr sur le Rhône.

Un grand merci à nos bénévoles pour leur soutien lors de cette action et à vous, adhérent(e)s, pour vos nombreuses commandes !

Cette opération permettra de financer nos activités de loisirs tout au long de l'année.

Un petit clin d'œil à Dino, et un grand merci pour son investissement pour cette action. Il a vendu plus de 130 brioches dans son entourage. On le félicite !

AVRIL

DATE	ACTIVITES SORTIES	HORAIRES	TARIF	ACTIVITES PROPOSEE PAR
Jeudi 6	Visite d'une fabrique de bonbons			VIENNE
Vendredi 7	Sortie au Musée Arcabas à Saint Pierre de Chartreuse	Départ 9h30 de la délégation / Prévoir pique-nique / Retour 17h à la délégation	Tarif : 9€ + 10€ de transport	GRENOBLE
Mercredi 12	Goûter de Pâques à la délégation	Rendez-vous à 14h à la délégation	2€ adhérent / 4€ non adhérent	GRENOBLE
Jeudi 13	Après-midi bowling	Rendez-vous à 14h devant le bowling d' Échirolles	8.50€ + 2€ location de chaussures	GRENOBLE
Vendredi 14	Sortie nature au marais de Montfort	Départ 11h00 de la délégation / Prévoir un pique-nique	10€ de transport	GRENOBLE
Jeudi 20	Hippodrome de Lyon Parilly			VIENNE
Vendredi 28	Sortie au lac de Monteynayd	Départ à 10h30 la délégation/ Prévoir un pique-nique	10€ de transport	GRENOBLE

Pour tout renseignement ou inscription, vous pouvez contacter:

Grenoble: Marie Perez, marie.perez@apf.asso.fr ou 04 76 43 13 28

Vienne: Muriel Sanitas, muriel.sanitas@apf.asso.fr ou 04 74 85 71 09

MAI

DATE	ACTIVITES SORTIES	HORAIRES	TARIF	ACTIVITES PROPOSEE PAR
Jeudi 4	A la découverte de notre histoire à Lyon, au musée des confluences de Lyon		9€ / 6€ PMR	VIENNE
Vendredi 5	Musée de l'eau à Pont en Royans	Départ 9h30 de la délégation / Prévoir pique-nique / Retour 17h à la délégation	Tarif : 6€ tarif réduit / 7€ plein tarif + 10€ de transport	GRENOBLE
Vendredi 12	Pique-nique au plan d'eau à Valbonnais	Rendez-vous à 10h à la délégation Prévoir son pique-nique	10€ pour le transport	GRENOBLE
Jeudi 11	Détente et bonne humeur au programme ! Des jeux, goûters, loisirs créatifs, détente et bonne humeur au programme			VIENNE
Samedi 13	Balade motos/voitures de collection	Rendez-vous à 13h à la délégation	10€ adhérent 12€ non adhérent	GRENOBLE
Jeudi 18	A bicyclette !! Venez avec nous pour découvrir le Vélorail des Gorges du Doux.			VIENNE
Jeudi 25	Détente et bonne humeur au programme ! Des jeux, goûters, loisirs créatifs. Détente et bonne humeur au programme			VIENNE

Pour tout renseignement ou inscription, vous pouvez contacter:

Grenoble: Marie Perez, marie.perez@apf.asso.fr ou 04 76 43 13 28

Vienne: Muriel Sanitas, muriel.sanitas@apf.asso.fr ou 04 74 85 71 09

JUIN

DATE	ACTIVITES SORTIES	HORAIRES	TARIF	ACTIVITES PROPOSEE PAR
Vendredi 2	Parapente		70 €	GRENOBLE
Samedi 3	Run & Trail			GRENOBLE
Samedi 9	Balade motos/voitures de collection	Rendez-vous à 13h à l'Agora d'Eybens		GRENOBLE
Vendredi 16	Parc de la tête d'or (Lyon) prévoir pique nique	Rendez-vous à 9h à la délégation	10 €	GRENOBLE
Vendredi 23	Sortie au lac du Bourget	Prévoir pique-nique	10 €	GRENOBLE
Jeudi 29	Musée les confluences Lyon	Rendez-vous à 9h à la délégation	6€ tarif réduit 9€ plein tarif + 10€ transport	GRENOBLE
Vendredi 30	Vercors Festival			GRENOBLE

Pour tout renseignement ou inscription, vous pouvez contacter:

Grenoble: Marie Perez, marie.perez@apf.asso.fr ou 04 76 43 13 28

Vienne: Muriel Sanitas, muriel.sanitas@apf.asso.fr ou 04 74 85 71 09

Décès d'Yvonne Balmain

C'est avec une grande tristesse que nous vous annonçons le décès d'Yvonne Balmain, une adhérente fidèle d'APF France handicap.

Cette dame avait fêté ses 97 printemps en début d'année ! Toujours avec le sourire et un fort dynamisme, Yvonne participait régulièrement à nos activités et sorties. Elle n'avait pas froid aux yeux ! En moto, sur un fauteuil ski ou à bord d'une joëlette, elle nous a montré durant toutes ces années que tout est possible même avec un handicap ! On retiendra d'elle, son sourire, sa bienveillance et son sens de l'humour qui nous faisaient tant de bien. Repose en paix Yvonne.

APPEL A BENEVOLAT

Chères adhérentes et chers adhérents,

Le comité de rédaction d'Hand'Isère réfléchit régulièrement à son évolution afin qu'il s'adapte au mieux à vos besoins. Partant du constat que le coût unitaire de *Hand'Isère* est élevé (5.75 € = valorisation du bénévolat + temps de travail salarié + coûts d'impression et d'envoi), nous souhaitons vous proposer de recevoir *Hand'Isère* en version numérique. Il sera envoyé par mail sous forme d'un document en format pdf avec une possibilité de **lecture audio** du document. Pour utiliser cette fonction, vous devez disposer d'Acrobat Reader DC. Un moteur de synthèse vocale doit être également installé sur votre ordinateur. Une voix que vous avez installée doit être sélectionnée dans Acrobat Reader. Le document doit être en outre accessible, sinon il n'est pas lu ou il est lu dans le mauvais ordre.

Pour vérifier vos paramètres dans Acrobat Reader :

1. Accédez à la boîte de dialogue **Préférences** d'Acrobat Reader en sélectionnant **Edition > Préférences**. Dans le volet de gauche, sélectionnez Lecture.
2. Dans le panneau de droite, décochez l'option **Utiliser la voix par défaut** et sélectionnez une voix dans la liste déroulante que vous avez vérifiée sur votre ordinateur. Cliquez sur **OK**.
3. Affichage / **lecture audio** /activer la lecture audio

Si cette possibilité, vous intéresse, merci de nous envoyer un mail à **dd.38@apf.asso.fr** afin que nous vous fassions parvenir le prochain numéro de *Hand'Isère* par mail. Pour toutes informations complémentaires, n'hésitez pas à contacter Chantal VAURS, chantal.vaurs@apf.asso.fr ou Sophie VILLE, sophie.ville@apf.asso.fr .

La version papier sera, bien évidement, toujours disponible.

Dates à Retenir

Avril

Jeudi 6 :	Visite d'une fabrique de bonbons	(Vienne)
Vendredi 7 :	Musée Arcabas à Saint Pierre de Chartreuse	(Grenoble)
Mercredi 12 :	Gouter de paque à la délégation	(Grenoble)
Jeudi 13 :	Après-midi bowling	(Grenoble)
Vendredi 14 :	Sortie nature au marais de Montfort	(Grenoble)
Jeudi 20 :	Hippodrome de Lyon Parilly	(Vienne)
Vendredi 28 :	Sortie nature de Monteynard	(Grenoble)

Mai

Jeudi 4 :	Musée des confluences de Lyon	(Vienne)
Vendredi 12 :	Pique-nique au plan d'eau a Valbonnais	(Grenoble)
Jeudi 11 :	Détente et bonne humeur au programme !	(Vienne)
Samedi 13 :	Balade moto	(Grenoble)
Jeudi 18 :	A bicyclette sur le Vélorail des Gorges du Doux	(Vienne)
Jeudi 25 :	Détente et bonne humeur au programme !	(Vienne)
Vendredi 26 :	Parapente	(Grenoble)

Juin

Vendredi 2 :	Parapente	(Grenoble)
Samedi 3 :	Trail	(Grenoble)
Samedi 9 :	Balade moto	(Grenoble)
Vendredi 16 :	Parc de la tête d'or (Lyon) prévoir pique nique	(Grenoble)
Vendredi 23 :	Sortie au lac du Bourget	(Grenoble)
Jeudi 29 :	Musée les confluences Lyon	(Grenoble)
Vendredi 30 :	Vercors festival musique	(Grenoble)